

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 2 avril 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 avril 2012 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
(*)	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
(**)	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2012-04-02-072

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2012

C- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2012

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Projet de voirie 2012
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2012
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2012
- 100-7 Adhésion au service bancaire par téléphone et Internet des institutions financières

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport de directeur du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

300	TRANSPORT
------------	------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en mars 2012
- 300-2 Rapport du directeur des travaux publics – travaux prévus en avril 2012
- 300-3 Planification des travaux de voirie pour 2012

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Grand Lac Rond – Qualité de l'eau

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2012
- 600-3 Adoption du règlement numéro 254, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin d'ajouter l'usage a6 « Érablière » à la zone V-103
- 600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – rue Principale – P-18-1, rang 02, canton de Bouchette

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Poste de responsable de la bibliothèque
- 700-2 Relocalisation de la bibliothèque municipale – Budget pour travaux de relocalisation

--	--

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Fête de l'eau de Pâques – Demande de contribution monétaire
900-2 Projet « Village des traditions » - Subvention du Pacte rural – 15000\$
900-3 Demande d'installation d'un panneau de direction
900-4 Formation FQM – Tarification des activités, des biens et des services

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012

M.B. 2012-04-02-073

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2012

M.B. 2012-04-02-074

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012

M.B. 2012-04-02-075

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

(*) La conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair, occupe son siège à la table du conseil à 19h05.

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Demandes de rencontres

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2012

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mars 2012.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Dossier du 110 chemin Richard – Infraction aux règlements municipaux

M.B. 2012-04-02-076

Considérant la résolution M.B. 2011-07-04-180 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 juillet 2011;

Considérant que cette résolution accordait un délai jusqu'au 1^{er} juillet 2012 pour effectuer les travaux correctifs nécessaires pour rendre la propriété sise au 110 chemin Richard conforme aux règlements municipaux;

Considérant le rapport de l'inspecteur municipal en date du 30 mars 2012 à l'effet que le propriétaire avait effectué les travaux correctifs ainsi que l'exigeait la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de cesser les procédures judiciaires dans le dossier du 110 chemin Richard, propriété de monsieur Pierre Lafontaine, car le bâtiment accessoire est rendu conforme aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2012-04-02-077

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mars 2012 au 31 mars 2012, pour un montant total de 5864.62\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Projet de voirie 2012

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2012

M.B. 2012-04-02-078

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2012 pour un montant total de 54309.84\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2012

M.B. 2012-04-02-079

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2012 pour un montant de 18510.60\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Adhésion au service bancaire par téléphone et Internet des institutions financières

M.B. 2012-04-02-080

Considérant que présentement les paiements des factures de taxes municipales peuvent être faits par Internet ou par téléphone mais seulement à partir d'un compte d'une Caisse populaire Desjardins du Québec;

Considérant que plusieurs citoyens veulent payer leur compte par Internet mais ils ne possèdent pas de compte bancaire dans une Caisse populaire Desjardins du Québec;

Considérant que la plupart des autres institutions financières pourraient offrir le même service et ce, sans frais supplémentaires;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à compléter tout formulaire nécessaire afin de rendre accessible le service de paiement des taxes municipales par Internet ou par téléphone et ce, auprès de la plupart des institutions financières offrant ce service et ce, sans frais.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport du directeur du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, dépose son rapport d'activités pour le mois de mars 2012.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

300	TRANSPORT
------------	------------------

Note au procès-verbal

(**) La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, occupe son siège à la table du conseil à 19h24.

300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en mars 2012**300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en avril 2012****Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de mars 2012 de même que la liste des travaux prévus durant le mois d'avril 2012.

A- Signalisation routière

M.B. 2012-04-02-081

Considérant les normes établies pour la signalisation sur les chantiers routiers;

Considérant que la municipalité de Bouchette doit se conformer à ces normes;

Considérant la liste déposée par le directeur des travaux publics énumérant les fournitures de signalisation à acheter;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'acquisition de différentes fournitures de signalisation et ce, pour un montant total de 2985\$ plus taxes et transport. Cette dépense sera imputée au poste « Plaques de rue et signalisation » (02-355-00-640).

Adoptée à l'unanimité

B- Boîtes à ordures

M.B. 2012-04-02-082

Considérant l'enlèvement des boîtes à ordures municipales au stationnement public au Lac des Trente-et-Un-Milles;

Considérant qu'en période estivale les boîtes à ordures municipales situées à l'arrière de la caserne incendie risquent d'être insuffisantes;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater le directeur des travaux publics pour procéder à l'aménagement d'un agrandissement au site des boîtes à ordures situé à l'arrière de la caserne incendie et ce, pour un montant de 3530\$ plus taxes. Il est de plus proposé de mandater le directeur des travaux publics pour procéder à l'étude des coûts pour l'installation d'un système de surveillance à l'endroit où sont situées ces boîtes à ordures.

Note au procès-verbal

Les conseillers Yvon Pelletier et Karo Poirier et la conseillère Michelyne Bélair sont en désaccord avec cette proposition.

Contre proposition

M.B. 2012-04-02-083

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'installation d'un système de caméra de surveillance au site des boîtes à ordures situé à l'arrière de la caserne incendie.

Appel du vote

Proposition #083

Siège #1	Contre
Siège #2	Pour
Siège #3	Pour
Siège #4	Pour
Siège #5	Contre
Siège #6	Pour

Proposition #082

Siège #1	Pour
Siège #2	Contre
Siège #3	Contre
Siège #4	Contre
Siège #5	Pour
Siège #6	Pour

Boîtes à ordures

M.B. 2012-04-02-083

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'installation d'un système de caméra de surveillance au site des boîtes à ordures situé à l'arrière de la caserne incendie. Cette dépense sera imputée au poste « Boîtes à ordures » (02-451-10-649)

Adoptée à la majorité

C- Camion dompeur

M.B. 2012-04-02-084

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder aux réparations nécessaires sur le camion dompeur et ce, pour un montant approximatif de 1085\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

D- Camion municipal 1998

M.B. 2012-04-02-085

Considérant les normes de signalisation sur les chantiers routiers;

Considérant que le camion municipal 1998 serait d'une grande utilité et ce, afin d'y installer la flèche de signalisation lors des travaux;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder aux différentes réparations du camion municipal 1998, et ce, au meilleur coût possible. Ces réparations toucheront les éléments suivants : le pare-brise, la poignée de porte, le moteur d'essuie-glace, le système d'échappement et le moteur de chaufferette.

Adoptée à l'unanimité

E- Rétrocaveuse

Note au procès-verbal

Une rencontre de travail sera planifiée pour discuter de ce sujet.

300-3 Planification des travaux de voirie pour 2012

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Grand Lac Rond – Qualité de l'eau

Note au procès-verbal

Un comité sera formé afin de traiter de ce sujet.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1CCU

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2012**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mars 2012 sont déposées.

600-3 **Adoption du règlement numéro 254, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin d'ajouter l'usage a6 « Érablière » à la zone V-103**

M.B. 2012-04-02-086

RÈGLEMENT NUMÉRO 254

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 85 AFIN D'AJOUTER L'USAGE a6 « ÉRABLIÈRE » À LA ZONE V-103

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

ATTENDU QUE comme mentionné au plan numéro 78430-1, annexé au règlement de zonage, les usages permis dans la zone V-103 sont :

Habitation

h1 Unifamiliale isolée

Ressource

f1 Forestier I

ATTENDU QU'une érablière était exploitée dans cette zone et ce, bien avant l'adoption du règlement de zonage en 1993;

ATTENDU QUE le type d'usage « érablière » a été omis dans cette zone lors de l'adoption du règlement de zonage le 3 mai 1993 pour une raison encore inconnue;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité recommandent l'ajout de l'usage « érablière » dans cette zone, corrigeant ainsi l'omission commise lors de l'élaboration du règlement de zonage ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseillère Karo Poirier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2012 fin de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin d'y ajouter l'usage a6 aux usages déjà permis dans la zone V-103;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2012;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le 5 mars 2012 à 18 h 30;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mars 2012;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée pour la tenue d'un registre et ce, avant la date limite fixée au 24 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement numéro 254 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d'usage

L'usage a6 est ajouté aux usages permis dans la zone V-103.

Article 3 – Définition de l'usage a6

L'usage a6 est défini comme suit :

Sont de cet usage, les bâtiments, constructions et espaces reliés à l'exploitation d'une érablière commerciale avec transformation.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

**600-4 CPTAQ- Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture –
rue Principale – P-18-1, Rang 02, canton de Bouchette**

M.B. 2012-04-02-087

Considérant la demande déposée par Monsieur Jean-François Morin, pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour sa propriété située à l'arrière de la rue Principale, propriété ayant comme cadastre une partie du lot 18-1, rang 02 dans le canton de Bouchette et ayant une superficie de 3.2 hectares selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-130;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Monsieur Jean-François Morin visant la construction d'un bâtiment résidentiel pour la propriété située à l'arrière de la rue Principale, propriété portant le matricule 4618-43-0125.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Poste de responsable de la bibliothèque municipale

M.B. 2012-04-02-088

Considérant que madame Stéphanie Boisvenue a remis sa démission pour le poste de responsable de la bibliothèque;

Considérant que madame Janick Patry, commis de bureau à temps partiel à la municipalité est intéressée par ce poste;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour combler ce poste à l'interne;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Janick Patry comme personne responsable de la bibliothèque municipale et ce, au même taux horaire que madame Boisvenue, taux révisé lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 février 2012.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Relocalisation de la bibliothèque municipale – Entente CSHBO

M.B. 2012-04-02-089

Considérant la résolution M.B. 2012-03-05-065 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mars 2012;

Considérant que les représentants de la CSHBO nous ont mentionné que le local était libre;

Considérant que lors de la préparation du budget 2012, une somme de 5500\$ a été affectée pour les travaux de relocalisation de la bibliothèque;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer la somme de 5500\$ et d'autoriser les dépenses relatives à la préparation du local et à la relocalisation de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les membres du comité pour la relocalisation de la bibliothèque sont : Réjean Major, Michelyne Bélair, Claudia Lacroix, Janick Patry et Stéphane Patry.

--	--

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

A- Demande d'information et de rencontre – Numéro civique – Services d'urgence

Note au procès-verbal

La directrice générale enverra une lettre réponse à ce propriétaire afin de lui donner les informations demandées. Par la suite, au besoin, les membres du conseil pourront le rencontrer.

B- Ville de Gracefield - Service d'entraide

Note au procès-verbal

Une rencontre est à prévoir pour ce dossier.

C- Association « Les bons vivants de Bouchette »

M.B. 2012-04-02-090

Considérant les deux lettres déposées par l'association « Les bons vivants de Bouchette »;

Considérant que ces lettres ont pour objet une demande de contribution monétaire pour leurs deux activités, soit le whist militaire et les sacs de sable;

Considérant que les sommes demandées serviront à offrir des prix de participation lors du souper de clôture des activités pour cette saison;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est proposé que la municipalité de Bouchette contribue aux activités de fin d'année de l'association « Les bons vivants de Bouchette », en remettant la somme de 100\$ par activité. Cette dépense au montant de 200\$ sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Fête de l'eau de Pâques – Demande de contribution monétaire

M.B. 2012-04-02-091

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de réserver une somme de 300\$ pour l'organisation de la Fête de l'eau de Pâques. Cette dépense d'un montant de 300\$ sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

900-2 Projet – Village des traditions – Subvention du Pacte rural – 15000\$

M.B. 2012-04-02-092

Considérant la résolution 2011-R-AG378 adoptée par le conseil de la MRCVG lors de la séance tenue le 23 novembre 2011;

Considérant que cette résolution mentionne que la MRCVG aide le projet « Bouchette, Village des traditions » via le Pacte rural et ce, pour une subvention d'un montant de 15000\$;

Considérant que cette somme est divisée en deux parties, soit 5000\$ pour la réalisation du deuxième volet «Hommage aux familles bâtisseuses de Bouchette » et 10000\$ pour la réalisation du troisième volet les machines aratoires;

Considérant que le volet hommage consiste à apposer une plaque sur la grosse pierre installée au Parc des Bâtitseurs, plaque sur laquelle les noms des familles bâtisseuses seront inscrits;

Considérant que le volet machines aratoires consiste à la réalisation d'un musée à ciel ouvert, musée où seront exposées des machines agricoles;

Considérant la résolution M.B. 2011-04-04-087 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2011 qui autorisait le début des travaux pour le volet machines agricoles pour une somme de 1500\$;

Considérant qu'une somme de 5000\$ est inscrite au budget 2012 de la municipalité pour la réalisation du musée agricole;

Considérant que pour le volet hommage, des fonds supplémentaires viendront de la contribution monétaire des familles, soit 100\$ par famille bâtisseuse qu sera inscrite sur la plaque;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser les dépenses suivantes pour la réalisation des deux volets du projet Village des traditions : Pour le musée agricole, un montant n'excédant pas la somme de 15000\$, soit 10000\$ de la subvention accordée par la MRCVG via le pacte rural et 5000\$ au budget municipal 2012. Pour le volet hommage, la somme de 5000\$, somme provenant du pacte rural. Il est aussi résolu de permettre des dépenses supplémentaires pour le volet « Hommage aux familles bâtisseuses » et ce, selon les argents récoltés auprès des familles. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer toute documentation relative à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

900-3 Demande d'installation d'un panneau de direction

M.B. 2012-04-02-093

Considérant la demande écrite reçue de Mme Isabelle Gagnon représentante de l'entreprise « Bonnet Rouge Rafting inc. »;

Considérant que cette demande consiste à procéder à l'installation d'une pancarte à la sortie du pont de fer et ce, afin d'indiquer les directions pour se rendre vers son site d'activités;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélaïr, il est résolu d'autoriser Mme Gagnon à procéder temporairement à l'installation de sa pancarte pour le « Bonnet Rouge Rafting inc. » et ce, sur la propriété municipale, soit l'emprise du chemin Rivière-Gatineau Nord à la sortie du pont de fer.

Adoptée à l'unanimité

900-4 Formation FQM – Tarification des activités, des biens et des services

M.B. 2012-04-02-094

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale Claudia Lacroix et le conseiller Denis Lacroix à participer à une formation offerte par la FQM et ce, concernant la tarification des activités, des biens et des services. Cette dépense de formation au coût de 265\$ plus taxes sera imputée aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454 et 02-130-00-454) et les frais reliés au déplacement « Frais de déplacements » (02-110-00-310 et 02-130-00-310). Il est résolu que le déplacement se fasse avec le camion de la municipalité.

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5 propose que le déplacement se fasse avec un des véhicules personnels des participants.

Aucun appui pour cette résolution.

Adoptée à la majorité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Fauchage des bords de chemins

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2012-04-02-095

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière